

## COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 mars à 17 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, légalement convoqué le 11 mars 2021, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Patricia POUPART

Etaient présents : Patricia POUPART, Yves BUTEL, Jean-Michel SERRES, Jean-Yves BOURGOIS, Stéphane DECAYEUX, Jocelyne MARTIN, Delphine DAMIS-FRICOURT, Pascal DEMARTHE, Anne-Marie DORION, Emmanuel DELAHAYE, Jean GORRIEZ, Dominique HENOCQUE, Arnaud BIHET, Isabelle ALEXANDRE, Philippe EVRARD, Éric KRAEMER, Jacky THUEUX, Joël FARCY, Franck BOUCHEZ, Jean-Pierre BOUDINELLE, Philippe DELAPORTE, Éric BALEDENT, Guy DE BOIVILLE, Nathalie CORNILLE, Guy HAZARD, Pascal LEFEBVRE, Christian LESENNE, Christophe MENNESSON, Arnaud PETIT, Laurent PRUVOT, Annie ROUCOUX, Thierry RUELLET, Catherine TSCHANZ

Etaient absents ayant donné pouvoir : Eric MOUTON pouvoir à Eric BALEDENT, Christine VANHEE pouvoir à Catherine TSCHANZ, Bernard DUQUESNE pouvoir à Anne-Marie DORION, José MARQUE pouvoir à Pascal DEMARTHE, James HECQUET pouvoir à Isabelle ALEXANDRE, Denis DUROT pouvoir Jean-Pierre BOUDINELLE, Michèle BRIET pouvoir à Jean-Pierre BOUDINELLE, Jean-Charles MARTEL pouvoir à Philippe DELAPORTE

Madame la Présidente ouvre la séance et propose de désigner Isabelle ALEXANDRE en qualité de secrétaire de séance conformément aux textes en vigueur.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du 19 février 2021 est approuvé.

### 1/ Approbation du compte de gestion 2020

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide à l'unanimité de l'approuver en l'état.

### 2/ Adoption du compte administratif 2020

Après avoir pris connaissance du document présenté par la Présidente et constaté que :

- les résultats de l'exercice sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :
- En section d'investissement : un résultat de l'exercice de -22 352.32 € et un résultat reporté de l'exercice 2019 de 60 949.25€ soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 de +38 596.93€
- En section de fonctionnement : un résultat de l'exercice de + 177 197.32 € et un excédent reporté de l'exercice 2019 de 137 284,64 €, soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 de + 314 481.96 €

Annie ROUCOUX, doyenne d'âge, invite les membres du comité syndical à se prononcer sur le compte administratif 2020.

Le comité syndical (la Présidente ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif du budget du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées pour l'exercice 2020

### 3/ Affectation des résultats définitifs

- Vu les résultats du compte administratif pour l'exercice 2020

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- Affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020 soit 314 481.96 € en section de fonctionnement – Article 002 résultat de fonctionnement reporté.

### 4/ Adoption du budget pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343.2
- Vu la délibération du Comité Syndical fixant les modalités d'amortissement des biens
- Vu le projet de budget proposé par la Présidente qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

#### Section d'investissement

Dépenses	369 520 €
Recettes	369 520 €

#### Section de fonctionnement

Dépenses	2 709 518 €
Recettes	2 709 518 €

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement

### 5/ Fixation du montant des cotisations pour les communes et les EPCI

- Vu le budget primitif adopté pour l'exercice 2021
- Considérant la nécessité de fixer le montant des cotisations pour les communes et les EPCI adhérents

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de fixer le montant de la contribution à verser par les communes adhérentes à la mission « PNR » à 0,80 € par habitant
- de fixer le montant de la contribution à verser par les EPCI à 2,70 € par habitant
- de fixer la contribution pour les EPCI adhérents à la mission SCoT à hauteur de 1,50 € par habitant
- de dire que la population prise en compte pour le calcul des contributions de chacun sera la population DGF pour 2021 communiquée par la Sous-préfecture d'Abbeville.

## 6/ Liste des arrêtés de la Présidente pris dans le cadre de la délégation du Comité Syndical

DATE	N°	INTITULÉ
22/01/2021	VP-PP/1.2021	Convention d'occupation de l'immeuble Garopôle
22/01/2021	VP-PP/2.2021	Convention de partenariat relative au dispositif de mesure annuelle du poids et des retombées économiques du tourisme du département et de ses territoires proposée par SOMME TOURISME
05/02/2021	VP-PP/3.2021	Réalisation de diagnostics RPS et de plans d'actions QVT avec le centre de gestion

## 7/ Questions diverses

Fin de la séance à 18h15.

Fait à Abbeville, le 29 MARS 2021

La Présidente,  
Patricia POUPART

